INTRODUCTION

Julie Perrone, Directrice adjointe, Association d'études canadiennes

Le 17 avril 2012, nous avons marqué le 30e anniversaire du rapatriement de la Constitution canadienne et l'introduction de la Charte des droits et libertés. Ces documents de base ont eu un impact profond sur notre droit et sur la politique publique. Bon nombre de Canadiens considèrent que la Constitution et la Charte des droits élaborent des aspects importants de notre identité collective et contribuent à définir un ensemble de valeurs partagées. En général, les Canadiens ont une opinion favorable de la Constitution et la Charte. Pourtant, beaucoup croient aussi que ces documents créent de la division.

Comment les débats sur la Constitution ont-ils façonné notre identité ? La Constitution et la Charte des droits et libertés ont-elles renforcé ou affaibli la démocratie canadienne et le fédéralisme ? Que signifient la Constitution et la Charte pour les femmes, les Autochtones, les minorités linguistiques, visibles et ethniques, les groupes religieux et les nouveaux Canadiens ? Quel rôle ont joué les tribunaux dans l'interprétation de la Constitution, et comment la Charte a-t-elle transformé la magistrature au Canada ? La distinction entre le droit et la politique s'est-elle estompée au cours des trente dernières années ? Comment l'expérience canadienne se compare-t-elle avec d'autres pays ? Les tribunaux sont-ils plus ou moins accessibles au public ? Y a-t-il des avantages à une constitution non écrite ? Comment la Constitution a-t-elle affecté l'équilibre des pouvoirs au Canada, et la dynamique du fédéralisme ?

Ce sont quelques-unes des questions auxquelles les contributeurs ont réfléchi dans ce numéro spécial sur l'influence de la Constitution et de la Charte des droits et libertés sur nos lois, notre identité et sur le concept de fédéralisme. Certains contributeurs discutent du concept de fédéralisme plus généralement, certains considèrent l'effet de la Constitution et de la Charte sur les relations inter- ou intra-provinciales, d'autres se concentrent sur les droits de la personne, et cette édition se conclut avec des points de vue non canadiens sur le fédéralisme.

Peter Oliver retrace l'évolution du fédéralisme juridique au cours des 30 dernières années et, bien qu'il voit une « tendance générale à la stabilisation et à la clarification », il suggère que l'exclusivité des compétences et le pouvoir du droit pénal sont deux exemples de la jurisprudence fluctuante. Graham Fraser déclare sans équivoque que « l'importance de la Charte dans le développement des droits linguistiques ne peut pas être surestimée. » Il fait valoir que la Charte des droits a ancré les droits linguistiques de telle manière qu'ils sont devenus une partie de notre identité. Le discours reproduit de l'Hon. Michel Bastarache explique comment l'influence de la Charte diffère au Québec et au Canada, soulignant que le lien que la communauté francophone voit entre langue et la culture est à l'origine de cette différence. Jean-Claude Racine se penche sur la condition constitutionnelle des Canadiens, c'est-à-dire, dans quelle mesure ces derniers peuvent agir sur la Constitution, et conclut que les 30 dernières années ont vu ce qu'il appelle un « statu quo constitutionnel ».

Victor Armony, Raffaele Iacovino, Jack Jedwab et David Kilgour et Jan Harvey discutent des relations inter- ou intra-provinciales dans le système fédéral. Armony examine les sondages d'opinion sur l'attachement et l'identification et affirme que les Québécois, bien qu'ils puissent être parfois ambivalents à l'égard de leur relation avec le Canada, ont tout de même « des sentiments forts quant à leur appartenance au Canada. » Iacovino discute de la relation du Québec avec le Canada dans le cadre des recommandations du rapport Bouchard-Taylor. Il conclut que, pour que ces recommandations soient mises en œuvre, il faut d'abord une « reconnaissance que le Québec est une société d'accueil. » Jedwab analyse les résultats des élections fédérales de 2011 et conclut que les Canadiens se sont éloignés du centre politique. Il soutient que si l'unité nationale devait perdre sa priorité comme objectif politique, nous pourrions commencer à considérer la position des Canadiens sur le spectre idéologique, « pour aider à comprendre la motivation des électeurs ». Kilgour et Harvey offrent un point de vue de l'Ouest du Canada sur l'efficacité du fédéralisme et plaident en faveur de l'égalité dans la politique, l'économie et la culture pour « mettre fin à l'aliénation de l'Ouest ».

Les droits de la personne font l'objet de textes par Dominique Clément, Maxwell Yalden et Ken Norman. Clément se penche sur l'évolution des droits de la personne au Canada et fait valoir que les commissions des droits de la personne ont eu des difficultés à s'adapter aux « conceptions des droits des Canadiens. » Cela menace ces dernières et met l'ensemble du système juridique des droits de la personne en danger. Maxwell Yalden s'attarde plus précisément aux questions liées à l'orientation sexuelle et aux Autochtones dans le contexte des lois sur

les droits de la personne. Ken Norman se remémore un passé plus positif, lorsque le Code et la Commission des droits de la Saskatchewan profitaient de plus de respect et de pouvoir. Il se souvient que ses propositions ont permis plus de pouvoirs à la commission, mais que le nouveau gouvernement « a marqué le début d'un retour en arrière » pour les droits de la personne dans cette province.

Enfin, Leslie Seidle, Irene Bloemraad, Els de Graauw, John Kincaid, Richard Cole, Daniel Béland et André Lecours examinent le fédéralisme ailleurs ; en Australie, en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en Suisse et aux États-Unis. Seidle partage les résultats d'une étude de sept pays parrainée par le Forum des fédérations qui nous aide à obtenir une perspective profonde sur les « instruments politiques [...] pour l'apprentissage des langues et l'acquisition de connaissances civiques » utilisés par d'autres pays pour construire l'identité des nouveaux arrivants. Bloengaard et de Grauw discutent du paradoxe des États-Unis, une nation d'immigrants qui n'a pas de « réponse cohérente à l'établissement des immigrants » et concluent que cette situation se traduit par un traitement différent des immigrants à travers le pays. Kincaid et Cole mettent l'accent sur les niveaux d'attachement des Américains et trouvent que bien que les Américains démontrent un attachement important à leur pays, leur état, leur ville et leur groupe ethnique, par exemple, ils semblent ambivalents face à l'immigration, à l'exception de la jeune génération. Enfin, Béland et Lecours offrent la perspective du fédéralisme belge et soutiennent que la séparation des partis selon la langue a « créé une logique de décentralisation qui est toujours présente au sein de l'élite politique flamande », mais a également créé des conflits puisque les francophones résistent à la décentralisation.